

Règlement du concours du visuel de la Morue est dans la plage 2022



A l'occasion de la 2nde Morue est dans la plage qui se déroulera à Bègles plage les 24 et 25 Juin 2022, un concours graphique ouvert auprès du public, amateurs ou professionnels pour réaliser l'illustration de l'affiche de cet événement.

Article 1 : Organisateur

Le concours « Concours de l'affiche, la Morue est dans la plage 2022 » est organisé par le Service Culturel de la Mairie de Bègles.

Article 2 : Éligibilité

Le Concours est ouvert à toute personne physique, quel que soit son âge, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception du personnel de la Mairie, de ses partenaires et prestataires techniques, ainsi que des membres, du jury et leur famille. Toute participation d'un mineur au Concours suppose l'accord préalable de chaque personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur dans lequel il est notamment précisé que ce dernier autorise le candidat à participer au Concours et déclare avoir pris pleine et entière connaissance du présent règlement.

Mairie de Bègles
BP 153
33321 Bègles Cedex
Tél. 05 56 49 88 88
Fax 05 56 49 32 85
E-mail : contact@mairie-begles.fr



Article 3 : Temporalité

- Concours ouvert du **17/12/2021** au **28/01/2022** (aucune proposition ne sera retenue au-delà de cette date).
- Délibération : **semaine 5 ou 6 2022**
- Annonce du lauréat : **à partir de mi-février 2022**
- Soirée présentation de l'affiche et de l'édition de la fête : **jeudi 19 mai 2022**
(sous réserve de modification)
- La Morue est dans la plage : **24 et 25 juin 2022**

Article 4 : cahier des charges et contenu graphique

Le projet doit être une création originale de l'esprit.

Il doit avant tout mettre en avant le caractère festif et convivial de la Fête et respecter le code des affiches : lisibilité, identité et reconnaissance.

Ce visuel peut-être une peinture, une photo, un visuel graphique.

La thématique retenue pour l'édition 2022 est **l'Allemagne**

Doit figurer obligatoirement sur le visuel :

- « La Morue est dans la plage » (faire mention qu'il s'agit de la 26^{ème} édition de la Fête de la Morue),
- Les dates : 24 et 25 juin 2022,
- Le site : Bègles plage
- Bègles // 05.56.49.95.95 // <https://morue-plage.mairie-begles.fr>
- Emplacement du QR Code et le bandeau des logos des partenaires en bas du visuel.

Sauf souhait particulier de la part du créateur du visuel, les renseignements et des logos seront rajoutés par la suite par le Service Communication de la ville de Bègles.

Le fichier lauréat sera fourni au format informatique en haute définition et devra être exploitable dans le format 40 x 60 cm.

Article 5 : Envoi des illustrations

Les productions seront uniquement communiquées par mail à Benoit Bonnamour :

b.bonnamour@mairie-begles.fr. Les participants ont la possibilité d'envoyer **3 visuels maximum**.

Format pdf ou jpg en moyenne résolution (ne pas fournir de haute définition pour cette étape).

Seul le format vertical pour l'affiche principale devra être présenté au concours, mais il pourra être demandé au gagnant de réajuster le visuel en format horizontal pour les besoins de la communication.

Article 6 : Publication publique

Le lauréat du concours donne ainsi le droit de réutiliser et de publier son illustration selon les conditions mentionnées ci-dessous :

Ce visuel sera utilisé ainsi :

- Illustration du programme de la Fête en 1ère de couverture éditée en 10 000 exemplaires et 10 000 flyers.
- Illustration de l'affiche de la Fête éditée à 1 500 exemplaires en 40 x 60 cm et 1 500 exemplaires en 21 x 45 cm : Diffusion Gironde.

Mairie de Bègles

BP 153

33321 Bègles Cedex

Tél. 05 56 49 88 88

Fax 05 56 49 32 85

E-mail : contact@mairie-begles.fr



- Illustration de l'affiche de la Fête éditée à 450 exemplaires en 120 x 176 cm (format abribus). Diffusion Gironde.
- Affichage 4 x 3 m (format horizontal) sur panneaux à Bègles sur Exterior Media.
- Affichage sur 4 x 3 (format horizontal) sur panneaux lumineux sur la Métropole sur le réseau TBM KEOLIS.
- Illustration de documents de communication et Internet de la Fête envoyés à la presse locale, régionale, et nationale, voire internationale).
- Présentation de l'affiche aux partenaires ainsi qu'à la presse lors de la soirée de présentation de l'édition 2022 en présence du lauréat.

Article 7 : Le Jury

Le jury de ce concours est composé de :

Monsieur le Maire de la Ville de Bègles,
L'élue à la Culture de la Ville de Bègles,
Le Chef de Cabinet,
La Directrice de Communication de la Ville de Bègles,
Le Coordinateur de la Morue est dans la plage

Article 8 : Dotation

Dans le cadre de cet appel à projet, le lauréat du concours recevra une dotation de 1500 € TTC.

Article 9 : Modification de l'illustration

Pour les besoins de la communication, il pourra être demandé au lauréat d'apporter certaines corrections au visuel retenu.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les personnes peuvent s'enregistrer sous un pseudonyme (considéré dans ce cas comme un nom d'artiste). Toutefois, il ne peut exister qu'un seul pseudonyme par personne.

Article 11 : Gratuité du concours

La participation à ce concours est gratuite. Les frais de connexion Internet au site de la « Morue est dans la plage » ne faisant pas l'objet de facturation de communication.

Article 12 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible sur simple demande :

Service Culturel de Bègles
77, rue Calixte Camelle
33130 Bègles
05 56 49 95 95
<http://www.mairie-begles.fr>

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre **Benoit Bonnamour**

Coordinateur « La Morue est dans la plage »

05 56 49 95 94 // b.bonnamour@mairie-begles.fr

Mairie de Bègles
BP 153
33321 Bègles Cedex
Tél. 05 56 49 88 88
Fax 05 56 49 32 85
E-mail : contact@mairie-begles.fr

